Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023 Affichage : 07/07/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 6 JUILLET 2023

Nombre de membres :

En exercice : 16 Présents : 11 Pouvoirs : 1 Votants : 12

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2023

Numéro : D20230706_153

Objet:

Attribution du marché public relatif à la fabrication et pose de signalétique du patrimoine de la Communauté de Communes de la Dombes L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet, à 9 heures 15, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	х		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS		х	
	Michel	JACQUARD	х		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		х	
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	х		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	х		
MIONNAY	Émilie	FLEURY		Х	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	х		
	Evelyne	ESCRIVA		х	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		х	I.DUBOIS
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	х		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	х		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	х		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	х		
\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	Isabelle	DUBOIS	х		
VILLARS LES DOMBES	François	MARECHAL	х		

Secrétaire de séance élu : Ludovic LOREAU



001-200069193-20230706-DELIB-23-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023 Affichage : 07/07/2023

Rapporteur: Isabelle DUBOIS

Vu le code de la commande publique,

Considérant que la signalétique est un levier de valorisation de la Communauté de Communes de la Dombes.

1) Consultation:

La Communauté de Communes de la Dombes a décidé de passer un marché pour la fabrication et pose de la signalétique du patrimoine de la Communauté de Communes de la Dombes.

La consultation concerne la dépose, la fabrication, la fourniture et la pose d'éléments de signalétique extérieure pour identifier le patrimoine de la CCD.

Il s'agit des :

- Bâtiments administratifs,
- Bâtiments d'activités sociales et de services (crèches, maison médicale, ...),
- Zones environnementales (étangs, ...),
- Espaces et équipements touristiques, (piscine, campings, ...),
- Espaces de collectes et traitements des déchets,
- Ainsi que les zones d'activités économiques.

Les caractéristiques de la consultation sont :

- Il s'agit d'un marché ordinaire.
- Il n'est pas prévu de décomposition en lots.
- Aucune variante n'est autorisée.
- Des mobiliers font l'objet d'options qui seront ou non retenues lors de la signature du marché.
- Le délai d'exécution global est de 10 mois.

La date de remise des offres était fixée au 26 mai 2023.

2) Procédure de passation et critères de jugement des offres :

La procédure de passation utilisée est la procédure sans publicité ni mise en concurrence. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 points (40.0 %)
2-Valeur technique	60 points (60.0 %)
Notation totale	Sur 100 points

Méthode de notation :

• Pour le critère « prix des prestations » :

Une note a été attribuée de 0 à 40 à chaque offre selon le calcul suivant :

001-200069193-20230706-DELIB-23-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023 Affichage : 07/07/2023

Note de Y = $40 \times (offre \ la \ plus \ basse / offre \ du \ candidat Y)$. Le montant du marché pris en compte pour la notation du critère « prix des prestations » est le montant total indiqué dans le détail quantitatif estimatif.

• Pour le critère « valeur technique » :

L'appréciation du critère « valeur technique » est basée sur le contenu du mémoire technique demandé aux candidats.

Sous-critères pondérés :

SOUS-CRITERE	PONDERATION
1-Pertinence de la méthodologie pour l'organisation de la mission (organisation envisagée pour la réalisation des travaux et contraintes identifiées, la fabrication, fourniture et pose des panneaux)	15 points
2-Moyens en personnel et matériel, organisation des équipes, sécurité et hygiène sur les chantiers	15 points
3-Valorisation/ recyclage de l'existant retirée, qualité technique des matériels, garantie-maintenance et contrôles des mobiliers	15 points
4-Calendrier détaillé de la mission	15 points

Classement des offres :

2 offres ont été déposées :

- AINTEX
- SERICOLOR

		SERICOLOR	AINTEX	
Prix	40 points	40/40	19.91/40	
Détail		Offre de base : 46 690 € HT Réunion : 1 470 € HT	Offre de base : 112 047 € HT Réunion : 2 520 € HT	
notation		= 48 160 € HT	= 114 567 € HT	
prix		Options : 15 565 € HT	Options : 13 443 € HT	
		Total : 63 725 € HT	Total : 128 010 € HT	
Valeur technique	60 points	48.75	56.25	
TOTAL				
(PRIX ET VALEUR TECHNIQUE)	100 points	88.75	76.16	
Classement		1 ^{er}	2 ^{ème}	

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'attribuer le marché public relatif à la fabrication et pose de signalétique du patrimoine de la Communauté de Communes de la Dombes à l'entreprise SERICOLOR. Le marché est conclu pour une durée de 10 mois,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné selon les montants présentés dans le rapport d'analyse des offres, ainsi que tous les documents afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20230706-DELIB-23-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023 Affichage : 07/07/2023

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer** le marché public relatif à la fabrication et pose de signalétique du patrimoine de la Communauté de Communes de la Dombes à l'entreprise SERICOLOR. Le marché est conclu pour une durée de 10 mois,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le marché public susmentionné selon les montants présentés dans le rapport d'analyse des offres, ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le 6 juillet 2023

La Présidente, Isabelle DUBOIS

